

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0172 Séance du Conseil : 15 JUIN 2026
AFFECTATION DE RÉSULTAT - EXERCICE 2025 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS BUDGET PRINCIPAL	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 08 juin 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Marc HUGONNET donne pouvoir à Julie SANZ, Mathieu MARTEL donne pouvoir à Claudine JUSTAFRE, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD.

Étaient absents/excusés :

Charlotte EL FARROUJI, Jean-Claude ROYO.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Patrice AYBAR

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260615-DL2026-0172-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les résultats du Compte Financier Unique 2025 – BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérés – votés par le Conseil communautaire en séance du 15 juin 2026, sont repris comme suit :

BUDGET PRINCIPAL Affectation de résultat					
section INVESTISSEMENT					
Report du résultat N-1					6 136 120,14 €
Résultat 2025 en section d'investissement					-7 274 578,17 €
Résultat de clôture au 31/12/2025 à intégrer au BS 2026 AU 001					-1 138 458,03 €
RAR Dépenses					9 819 901,93 €
RAR Recettes					3 181 360,34 €
Déficit RAR					-6 638 541,59 €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)					-7 776 999,62 €
section FONCTIONNEMENT					
Report du résultat N-1					8 745 684,29 €
Résultat de clôture de l'exercice					971 229,29 €
Résultat de clôture au 31/12/2025					9 716 913,58 €
Couverture du besoin de financement au 1068					7 776 999,62 €
Résultat de clôture à intégrer au BS 2026 au 002					1 939 913,96 €

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition du Président,

Décide d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/06/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Le Secrétaire de séance

Patrice AYBAR



Grégory MARTY



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.